

ce qui manque encore parmi les instruments de la maison du Seigneur, vie le compléter dans tout l'effort de ta pensée ; sans eux les divins mystères ni le service des autels ne peuvent s'accomplir. Ce sont : les calices, les candélabres, les encensoirs, les vases des saintes huiles, les burettes, les châsses, des reliques saintes, les croix, les missels et autres objets qu'une utile nécessité réclame pour l'usage de l'Eglise. Si tu veux les fabriquer, commence de cette manière."

Suivent de précieux détails sur la manière de fabriquer les divers objets d'orfèvrerie destinés à l'usage ou à la décoration des églises, tels que les croix chargées d'ornements en métaux incrustés de niellure, les vases sacrés, etc. La construction d'un encensoir battu est le sujet d'un chapitre que nous recommandons principalement.

Mais nous avons déjà fait assez de citations, et nous renvoyons au livre, dont nous n'avons plus besoin de conseiller la lecture aux artistes chrétiens et au clergé, qui doit avoir la haute surveillance dans les édifices consacrés au culte. Messieurs les supérieurs des séminaires comprendront l'importance de cet ouvrage pour ceux de leurs diocèses qui veulent étudier les arts.

Les peintres s'iront avec profit le *Diversorum Artium Scholium*; ils y trouveront des procédés pour les peintures à fresque et la réparation des anciennes peintures. Le verrier, le mosaïste, le fondeur de métaux, le calligraphe, l'orfèvre, le facteur d'orgues y puiseront d'utiles enseignements.

Il est à regretter que dans ce traité si soigneux et si complet, l'auteur n'ait pas donné des conseils aux architectes pour disposer les monuments de manière à ce que rien, dans leur construction, ne pût s'opposer à la célébration des divins mystères suivant la liturgie. Un homme d'esprit disait il y a quelques jours, en parlant d'une église nouvellement construite, que le prêtre qui disait la messe ne pouvait pas arriver à l'autel sans avoir au moins six péchés. Cette exagération railleuse exprime combien il est déplorable de voir s'élever à si grands frais tant d'églises qui seraient beaucoup mieux appropriées à un usage profane qu'à la sainte majesté des mystères divins.

Peut-être la lacune que nous signalons est-elle la matière d'un quatrième livre. M. le comte de L'Escalopier, obéissant aux inspirations de charité qui ont fait écrire *Théophile*, et voulant, comme lui, contribuer à la gloire de Dieu et du bonheur de ses semblables, n'a reculé devant aucune difficulté, aucun sacrifice pour rendre sa traduction digne de ce double but. Il a fait les recherches les plus actives, demandé partout les conseils des hommes les plus compétents. Espérons qu'il sera assez heureux pour retrouver cette partie de l'ouvrage, si elle existe. Nous sommes sûrs qu'alors il ne tardera pas à compléter un des monuments les plus importants de l'histoire des arts.

J. DU S., Statuaire.

#### PARLEMENT PROVINCIAL.

—On lit dans le *Canadien* :

M. Christie nous a fait l'honneur de nous transmettre un bill dont suit un précis.

Précis d'un bill pour ultérieurement faciliter l'enregistrement des titres aux biens immeubles et des charges sur iceux dans le Bas-Canada. (Présenté par M. Christie : 2e. lecture le 23 décembre).

Attendu qu'il résultera de graves inconvénients et pertes, aux acquéreurs, créanciers, et autres, du délai qui, à moins qu'il ne soit accordé de plus grandes facilités, aura nécessairement lieu dans les bureaux d'enregistrement établis dans les différents comtés de la partie de province qui formaient ci-devant celle du Bas-Canada (par suite du nombre de documents y accumulés, avant que les dits documents, enregistrés, puissent être rendus avec le certificat nécessaire aux parties qui en requièrent l'enregistrement :

1. A dater de la passation de cet acte, il sera loisible au régistrateur de chacun des dits comtés de transcrire les documents déposés à son bureau le ou avant le 1er. novembre 1844, sur des feuilles de papier qui seront convenablement reliées en un ou plusieurs livres, lesquels seront alors transmis par le dit régistrateur à l'officier qu'il appartient, pour être authentiqués comme il est prescrit par la 19e section de l'ordonnance de Victoria.

2. Cette transcription, aura le même effet légal que si elle avait été faite dans les livres préalablement authentiqués.

Ces dispositions n'affecteront en rien les actes présentés pour l'enregistrement après le 1er. novembre.

3. Cet acte pourra être amendé ou révoqué dans la présente session du parlement.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 13 Déc., 1844.

On appporta ensuite plusieurs pétitions.

Les suivantes furent reçues et lues :—

Du Rév. Von Rohy, de l'Eglise Evangélique Luthérienne de Humbertown, demandant à être naturalisé, — et de plusieurs membres de sa congrégation, en sa faveur.

Du Rév. F. Labelle, et autres, de l'Assomption, dans le comté de Leinster, pour une aide, afin de compléter un bâtiment destiné à être une Ecole de Jeunes Filles.

De Marcus Child, et autres, et de E. L. Clarke, et autres, pour une aide, afin de construire un chemin qui passera par les juridictions de Hatley, Barnston, et Barford.

Du Rév. J. Thomas Pepin, et autres, et Joseph Dorout et autres, pour le rappel des Ordonnances concernant les voitures d'hiver, et autres règlements faits pour le dit service en l'an 1841.

Du Rév. P. M. Mignault, Fondateur et Supérieur du Collège de Chambly, pour une aide à cette institution.

De M<sup>rs</sup>. M. A. J. H. De-Rouville, veuve de feu le Col. de Salaberry, et présent, épouse de Jean Gren, Ecr., pour l'annulation de la pétition demandée par J. Yule, Ecr., pour bâtir un pont.

De Jean Clarke, et autres, se plaignant d'injustice de la part des Inspecteurs des Chemins du voisinage de Montréal.

De A. Abbott, et autres, pour une aide afin de réparer certain chemin traversant les juridictions orientales de Montréal.

Des Commissaires du Séminaire de Ste. Thérèse, pour aide pécuniaire.

De J. Mercy, et autres, de Bolton et Hawley, pour diviser certaines parties de ces juridictions, et en former une juridiction séparée qui aura son Rapport, et qui fera partie du District de Sherbrooke.

De A. A. Adams, et autres, pour l'établissement d'un Conseil de Directeurs d'une Académie à Barnstow Corner, et pour assistance pécuniaire en sa faveur.

De S. Steel, et autres, pour obtenir £1,000, pour rebâtir un pont sur le chemin-malle de Stanstead.

De C. C. Greece, et autres, pour un règlement de comptes les terres prises pour la construction du Canal de Grenville, et se plaçant des ponts à valangère établis sur ce canal.

Du Rév. J. Dumet, et autres, pour transférer le Bureau d'enregistrement de Terrebonne à Ste. Thérèse de Beauville.

De Jean Burw. H. Ecr., pour l'adoption de mesures pour améliorer, etc. Pont Burwell, et pour un aide.

De P. Allan, et autres, de Québec, pour une taxe de 25 p. c. sur le biscuit américain.

De T. Mites, et autres, pour être incorporés comme la Compagnie Manufacturière de Chambly.

Des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, pour être autorisées à être propriétaires jusqu'à concurrence de £5,000 annuellement.

Du Comité de Direction du Lying in Hospital de Montréal, pour assistance pécuniaire.

De certains Cordonniers de Montréal, pour frapper d'un droit les boîtes et souliers Américains.

De F. Fortier, Greffier de la Couronne en Chancelier, pour augmentation de salaire.

Du Gardien de Simcoo, et autres, pour amélioration de la Baie Orientale de la Rivière Holland.

De E. Cartier, et autres, pour aide ou fondation pour le séminaire de Saint Hyacinthe.

De J. Blackburn, et autres, pour concession d'un chemin de planches, à partir de l'Union Suspension Bridge jusqu'au quai à Aylmer.

De J. Eglin, et autres, pour l'aveu, du comté d'Ottawa, au district inférieur.

Des habitants de la Seigneurie de la Baie St. Antoine, pour que l'Acte du Bas-Canada, 2 George 4. C. p. 10, concernant la commune, dans cette seigneurie, puisse être continué et corrigé.

De L. R. Lafleche et L. Gaillet, pour compensation des pertes qu'ils ont eues en leur qualité de commissaires pour la construction d'un pont sur la section du Bureau des Travaux.

De Fion. J. R. Rolland, et autres, pour la continuation du chemin de planches de Chambly au village de Granby.

De W. H. Lemoine, officier rapporteur pour Montmorency, demandant compensation pour certaines dépenses occasionnées par la dernière élection.

De E. Colville, et autres, pour être autorisée à diviser Cadmanchester en deux juridictions, et une aide pour les chemins à construire.

De S. Derbershire, Ecr. pour aide, pour mettre Théophile Hamel, jeune seigneur Canadien, à même de finir ses études à Rome.

Du conseil de district de St. Hyacinthe, pour assistance en faveur du collège de cet endroit.

De W. Gamble, et autres, pour être incorporés comme la compagnie du pont et du chemin de Hauber.

De C. H. Howard, et autres, contre l'élection de l'hon. R. Baldwin pour le 4<sup>em</sup>. Riding d'York.

De David Duncomb, Ecr. et autres, contre l'élection de J. W. Powell, Ecr. pour Norfolk.

De M. Moule, et autres, voituriers, de Montréal, demandant que certaines parties de l'ordonnance 4 Vic. C. p. 38, concernant les chemins d'hiver, soit mise en vigueur.

De J. Fiteau et autres, pour aide à construire un pont sur la Rivière du Chêne, en Lotbinière.

De B. Burland, et autres, de la douane, à St. Jean, pour augmentation de salaire.

Du président et membre de l'école canadienne et anglaise de Québec, pour assistance pécuniaire.

De C. Perston, et autres, de Québec, pour transférer la quarantaine de la Grosse Isle à son ancienne place.

D'Alfred Hawkins, pour que la Charte approuvée un plan gravé par lui, les opérations devant Québec, en 1759.

De A. Wells, et autres, pour concession du réparage de la route qui conduit de Montmorency à Mont-Joli.